

Dossier n° : 27587356  
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie  
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité

Ce dossier est **en instruction**.

## Historique

Déposé le : 06 novembre 25 15:57  
En instruction le : 18 décembre 25 14:41

## Identité du demandeur

Email : anthime.chevallier@veolia.com  
SIRET : 52851071200060  
SIRET du siège social : 52851071200029  
Dénomination : VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE  
Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée  
Capital social : 4 273 370 €  
Libellé NAF : Traitement et élimination des déchets non dangereux  
Code NAF : 38.21Z  
Date de création : 27 octobre 2010  
État administratif : en activité  
Effectif (ISPF) : 100 à 199 salariés  
Code effectif : 22  
Numéro de TVA intracommunautaire : FR24528510712  
Adresse : VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE  
BP 7  
4 RUE SAINT PIERRE  
50310 LE HAM  
FRANCE

# Formulaire

## 1 - Présentation de la demande

### Description de la demande

Demande de renouvellement de l'autorisation d'effaroucher le Goéland argenté - SPEN Le Ham

### Est-ce votre première demande ?

Non

## 2 - Votre identité

### Civilité du signataire de la demande :

M.

### Nom et prénom du signataire de la demande :

Portais Julien

### Fonction du signataire de la demande :

Directeur d'agence

### Nom et prénom du chargé de projet :

Chevallier Anthime

### N° de téléphone du chargé de projet :

06 13 69 20 81

### E-mail du chargé de projet :

anthime.chevallier@veolia.com

## 3 - Objet de la demande

### Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Non communiqué

### Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Oui

## 4 - Identification des spécimens

### Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

### Nombre de couples :

Non communiqué

### et/ou nombre de spécimens :

10 000

### et/ou nombre de nids :

Non communiqué

**Espèce :**

Goéland marin (Larus marinus)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de couples :**

Non communiqué

**et/ou nombre de spécimens :**

32

**et/ou nombre de nids :**

Non communiqué

**Quelle est la finalité de l'opération ?**

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

**Prévention de dommages à l'élevage**

Non communiqué

**Prévention de dommages aux pêcheries**

Non communiqué

**Prévention de dommages aux cultures**

Oui

**Prévention de dommages à la propriété**

Non communiqué

**Protection de la santé publique**

Oui

**Protection de la sécurité publique**

Non communiqué

**Motif d'intérêt public majeur**

Oui

**Autres (à préciser ci-dessous)**

Non communiqué

**Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale**

Le site du Ham fait face à une grosse population de goélands argentés ce qui provoque des nuisances et des plaintes aux alentours du site. Ces nuisances ont été cités lors des CSS du 27/09/23 et du 25/06/24. Un article du média "le poulpe" évoque le sujet le 21/10/25. Ces nuisances sont attestées dans les suivis ornithologiques 2023 et 2024 du Groupe Ornithologique Normand (GONm). Après échange avec notre inspecteur M RAULT et M LEMONNIER nous souhaitons renouveler l'autorisation d'effaroucher ces oiseaux que nous avons auparavant.

## **5 - Modalités et techniques de l'opération ?**

### **5.1 - Destruction**

**Destruction des nids :**

Non concerné

**Destruction des oeufs :**

Non concerné

**Destruction des animaux :**

**Par des animaux prédateurs**

Oui

**Sans objet**

Non communiqué

**Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.**

Nous missionnons la société de fauconnerie GNA pour effarouchement à l'aide de rapaces cf rapport audit en annexe de la présente demande. Les rapaces sont entraînés pour ne cibler que le Goéland argenté. Il existe une possibilité de "prise accidentelle par le biais des rapaces", les animaux capturés seront relâchés ou ils seront soignés avant de l'être.

**Autres moyens de destruction :**

Non concerné

**Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :**

Non communiqué

### **5.2 - Perturbation intentionnelle**

**Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?**

**Utilisation d'animaux sauvages prédateurs**

Oui

**Utilisation d'animaux domestiques**

Non communiqué

**Utilisation de sources lumineuses**

Non communiqué

**Utilisation d'émissions sonores**

Non communiqué

**Utilisation de moyens pyrotechniques**

Non communiqué

**Utilisation d'armes de tir**

Non communiqué

## **Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle**

Non communiqué

### **Autre**

Non communiqué

### **Merci d'en préciser les modalités.**

Nous missionnons la société de fauconnerie GNA pour effarouchement à l'aide de rapaces cf rapport audit en annexe de la présente demande. Les rapaces sont entraînés pour ne cibler que le Goéland argenté. Il existe une possibilité de "prise accidentelle par le biais des rapaces", les animaux capturés seront relâchés ou ils seront soignés avant de l'être.

### **Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.**

Non communiqué

## **6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération**

### **Nom, prénom**

VIGNONS ALEXIS

### **Organisme de rattachement**

Fauconnerie GNA

### **Formation en biologie animale**

Non communiqué

### **Précisions sur la formation**

Non communiqué

### **Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces**

Non communiqué

### **Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces**

Non communiqué

### **Expérience à la pratique des inventaires**

Non communiqué

### **Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires**

Non communiqué

### **Autre formation**

Oui

### **Précisions sur la formation**

Permis de chasse, AP chasse et élevage oiseaux de proie, certificat capacité chasse, élevage oiseaux de proie dans le cadre de l'effarouchement aviaire

### **Justificatif de formation**

- Autorisations & Agréments.zip

## 7 - Période demandée pour les opérations

### Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

Opération régulière dans un premier temps pour éloigner la population puis au printemps et l'été ensuite.

## 8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

### Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

06 novembre 2025

## 9 - Lieux de l'opération

### Précisez le département :

50 – Manche

### Précisez la commune :

Le Ham (50310)

### Code Postal :

50310

### Département :

50 – Manche

## 10 - Compte rendu de l'opération

### Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Cf documentation fauconnerie GNA, rapports conforme à la DDPP (1. Informations générales, 2. Détails de l'intervention, 3. Observation sur la faune, 4. Résultats / Bilan de l'intervention, 5. Pièces jointes)

### Compte-rendu de l'ornithologue :

- Rapport d'audit technique-LE-HAM\_FAUCONNERIE-GNA.pdf

## 11 - Justification de la demande

### Absence d'autre solution alternative

Absence d'autre solution alternative :

En application de l'article L.411-2 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 19/12/2014 précisant les conditions des dérogations à l'interdiction de destruction des œufs, il est attendu la caractérisation :

- des mesures détaillées (opérations, coût...) limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires ;
- des mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes (surface des toits nettoyés ou équipés de filets, fils, % par rapport au potentiel de toits plats...) permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits : surface des toits nettoyés et/ou équipés de dispositifs passifs de type filet/fils, tapis de fakir... ;
- les raisons pour lesquelles la commune maintient les opérations de stérilisation (il nous est opposé que la commune de Granville les a abandonnées en faveur notamment de campagnes de communication destinées à favoriser l'acceptabilité sociale avec les goélands).

## **Démonstration absence de solutions alternatives**

Non communiqué

## **Maintien de la population de Goéland argenté dans un état de conservation favorable**

Maintien de la population de Goéland argenté dans un état de conservation favorable  
En application de l'article L.411-2 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 19/12/2014 précisant les conditions des dérogations à l'interdiction de destruction des œufs, une démonstration est attendue sur l'effectivité du maintien de la population des différentes espèces de goélands nicheuses, à l'échelle au moins de la commune. Le bilan, réalisé sur a minima les 5 dernières années, évalue également les reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris les zones urbaines des communes limitrophes.

## **Démonstration maintien état de conservation**

Non communiqué

## **Raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM)**

Raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM)

En application de l'article L.411-2 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 19/12/2014 précisant les conditions des dérogations à l'interdiction de destruction des œufs, il est attendu des éléments permettant de justifier la RIIPM (raisons de santé, sécurité et / ou motifs économiques) et la conduite des opérations de destruction. Les répercussions des nuisances (bruits, dégradations, salissures, contamination, agressions...) liées aux goélands sur la santé, la sécurité des habitants et/ou les coûts économiques engendrés pour la collectivité, les habitants, les entreprises etc. doivent être étayées par des factures, des plaintes etc.

## **Démonstration RIIPM**

Non communiqué

## **11.2 - Zones d'intervention et impact des opérations**

### **Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la commune**

- Un point situé à 49°27'39"N 1°24'18"W
- Un point situé à 49°46'7"N 1°40'49"E

### **Zones de repos / nourrissage des Goélands**

### **Plan de la ville / du site avec identification des zones d'effarouchement**

### **Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :**

La population devrait se rediriger vers les espaces naturels et champs comme c'était le cas auparavant.

### **Localisation zone de report**

### **Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :**

Population estimée à 10 000 goélands argenté par la fauconnerie GNA en 2025. Pas de ratio établi, notre indicateur sera l'arrêt des plaintes des associations et riverains.

## 12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

**Rappel de la justification de la demande N-1 :**

Non communiqué

**Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :**

Non communiqué

**Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?**

Non communiqué

### 12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

**Quel produit a été utilisé ?**

Non communiqué

**Cartographie des zones traitées :**

**Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.**

Non communiqué

### 12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

Les résultats constatés pour les trois espèces de goélands (1 tableau avec 1 onglet par espèce)

Merci de joindre le bilan réalisé par l'opérateur de stérilisation.

### 12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

**Merci de fournir le calendrier d'interventions.**

Non communiqué

**Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?**

Non communiqué

**Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?**

**Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?**

Non communiqué

**En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?**

Non communiqué

## **12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation**

**Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?**

Non communiqué

**Évolution de la population de goélands nicheurs des trois espèces.**

**Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :**

**Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?**

Non communiqué

## **13 - Expression libre**

**Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.**

Nous pouvons vous joindre les CR de CSS et articles où les nuisances sont abordées par les associations et riverains (tout comme les rapports du Groupe Ornithologique Normand (GONm))

## **14 - Pièce complémentaire**

## **15 - Engagement**

**Engagement**

Oui

## **Annotations privées**

**1. La description de la demande est-elle clairement précisée ?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**2. Le signataire de la demande est-il bien identifié ?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande ?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération ?**

Non communiqué

**Si doute, voir avec le chef d'unité**

Non communiqué

**5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente ?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**6. Les modalités techniques sont-elles précisées ?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés ?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté ?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes ?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**Autres observations**

Non communiqué

**Document à joindre pour justifier un refus ou un classement sans suite**

## **Messagerie**

**Email automatique, 06 novembre 25 15:57**

[Votre dossier n° 27587356 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argent...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 27587356 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande de renouvellement de l'autorisation d'effaroucher le Goéland argenté - SPEN Le Ham. À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/27587356> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : [selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr) Cordialement DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité

**Email automatique, 24 novembre 25 09:24**

[Votre dossier n° 27587356 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...)] À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://demarche.numerique.gouv.fr/dossiers/27587356> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : [selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr) Cordialement DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité

**pascal.domalain, 24 novembre 25 09:26**

Bonjour,

Suite à votre message téléphonique, j'ai libéré votre dossier pour que vous puissiez le modifier.

Cordialement,

Pascal Domalain 06 61 18 25 80

**Email automatique, 18 décembre 25 14:41**

[Votre dossier n° 27587356 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...)] À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://demarche.numerique.gouv.fr/dossiers/27587356> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : [selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr) Cordialement DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité